

## SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019

19-09-187

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35**  
**Date de convocation : 13 septembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf le 19 septembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

### Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Nouredine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

### Absents :

Patrick NIVET, Alain HERAUD, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Christophe GIGOT

### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY (pouvoir à Laurence ROUEDE), Jean-Philippe LE GAL (pouvoir à Philippe BUISSON), Annie CONTE (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Sabine AGGOUN (pouvoir à Michel GALAND), Omar N'FATI (pouvoir à Annie POUZARGUE), David SOULAT (pouvoir à Christophe DARDENNE)

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

## PERSONNEL

### MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la nécessité de procéder à une actualisation du tableau des effectifs afin de tenir compte de l'évolution des emplois municipaux, notamment dans la filière culturelle et sportive.

Considérant qu'il convient de corriger une erreur matérielle suite à la création à tort d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2ème classe en lieu et place d'un emploi permanent à temps non complet (30/35ème),

Considérant que lors de la préparation budgétaire 2019, il a été acté la création de deux postes au service de la propreté urbaine pour la conduite d'une auto-laveuse et de la balayeuse mécanique,

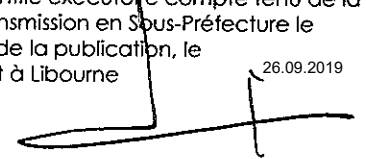
Considérant qu'un agent du service de la piscine municipale a été recruté par voie de détachement auprès du SDIS et qu'il y a lieu de le remplacer,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité ( **30** conseillers présents ou ayant donné po

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme suit :



- Suppression d'un emploi permanent d'agent technique principal de 2ème classe à temps complet et création d'un emploi permanent d'adjoint technique Principal de 2ème classe à temps non complet 30h/35h au service éducation avec effet au **1<sup>er</sup> Janvier 2019**.
- Création de deux emplois permanents d'adjoint technique à temps complet au service de la propreté urbaine avec effet au **1<sup>er</sup> septembre 2019**.
- Création d'un emploi permanent d'un éducateur des APS à temps complet et suppression d'un emploi permanent d'un adjoint d'animation à temps complet au service de la piscine municipale avec effet **au 1<sup>er</sup> septembre 2019**.
- Création d'un emploi permanent d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps complet et suppression d'un emploi permanent d'adjoint du patrimoine à temps complet à la médiathèque avec effet **au 1<sup>er</sup> octobre 2019**.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le 26.09.2019  
Fait à Libourne



Le Maire,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne



## SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019

19-09-188

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35**  
**Date de convocation : 13 septembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf le 19 septembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

### Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Noureddine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

### Absents :

Patrick NIVET, Alain HERAUD, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Christophe GIGOT

### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY (pouvoir à Laurence ROUEDE), Jean-Philippe LE GAL (pouvoir à Philippe BUISSON), Annie CONTE (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Sabine AGGOUN (pouvoir à Michel GALAND), Omar N'FATI (pouvoir à Annie POUZARGUE), David SOULAT (pouvoir à Christophe DARDENNE)

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

## PERSONNEL

### MISE À DISPOSITION PARTIELLE D'UN AGENT MUNICIPAL AUPRÈS DU RUGBY CLUB LIBOURNAIS

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant le projet sportif, social et éducatif du Rugby Club Libournais (RCL),

Considérant le souhait de mise à disposition d'un agent de la Ville de Libourne auprès du RCL dans le cadre de ce projet,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser cette mise à disposition d'un agent communal auprès du RCL par une convention bipartite pour acter notamment les conditions de remboursement de la rémunération et des charges afférentes,

Considérant le projet de convention de mise à disposition partielle (17h30 hebdomadaire) pour une durée d'un an à compter du 16 Septembre 2019,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité ( **30** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent communal auprès du Rugby Club Libournais pour une durée d'un an.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne 27.09.2019

Le Maire,  
Philippe BUISSON

expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
Ville de Libourne

